

Vrai ou faux ?

faux



La plupart contiennent des solvants irritants ou des substances susceptibles de déclencher une allergie

faux



Il n'y a aucun rapport entre l'odeur d'un produit et ses effets sur l'organisme

faux



Des maladies peuvent apparaître longtemps après une exposition

vrai / faux



Il faut effectivement éviter le passage des produits chimiques à travers la peau. Toutefois, le gant idéal n'existe pas. Selon leur composition et leur épaisseur, les gants seront plus ou moins efficaces face à ces différents produits

faux



De nombreux produits avec des étiquettes de danger sont aussi en vente libre dans le commerce

faux



Beaucoup de salariés dans de nombreuses branches d'activité sont concernés (coiffure, ménage, imprimeries, BTP...)

Vos interlocuteurs

L'employeur

Votre encadrement est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à votre poste de travail.
Informez-vous ! Formez-vous !

Le médecin du travail

Votre suivi individuel en santé au travail a lieu périodiquement.
Vous pouvez toutefois demander à rencontrer votre médecin du travail dans d'autres situations : apparition de symptômes, difficultés professionnelles, grossesse...
N'hésitez pas à le contacter !



Votre médecin du travail peut vous conseiller et répondre à vos questions
AIST 21 • 03 80 77 85 30 • contact@aist21.com • www.aist21.com

Pour toute reproduction, contactez AIST 21.
© JPM Partner • www.jpmpartner.com • 01/2021



www.aist21.com

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Idées reçues ?

Les produits "bio" ou "à l'eau" sont sans danger

Plus les produits sentent mauvais, plus ils sont toxiques

J'utilise les mêmes produits depuis longtemps, tout va bien, je ne risque rien

Je porte des gants, c'est efficace

Si c'est en vente libre, ce n'est sûrement pas dangereux

Je ne travaille pas dans l'industrie chimique, je ne suis pas concerné(e)

Quels effets ?

Les produits chimiques sont partout, aussi bien sur votre lieu de travail qu'à votre domicile.

Ils peuvent pénétrer dans votre organisme de différentes façons :

En les respirant :

fumées, poussières, gaz, vapeurs...

En les touchant :

papiers et chiffons imbibés d'un produit...

En les avalant :

mains souillées portées à la bouche

Le saviez-vous ?

Les effets sont variables, pouvant aller de troubles bénins (irritations, maux de tête...) à des maladies graves (allergies, cancers...)

Prévention au poste de travail



Respectez les procédures et modes opératoires établis



Évitez le mélange de produits en dehors de tout protocole



Utilisez les moyens à votre disposition pour éviter tout contact avec les produits chimiques



Signalez à votre responsable tout dysfonctionnement



Appliquez des règles d'hygiène strictes afin d'éviter toute contamination (nettoyage du poste de travail...)

Les mesures de **protection collective** (ventilation, aspiration...) sont mises en place, par votre employeur : **UTILISEZ-LES !**
D'autres mesures pourront également vous protéger : limitation du temps de travail au poste exposé, restriction d'accès aux locaux ou limitation des stocks...**RESPECTEZ-LES !**

Protections individuelles

Dans certaines situations, les mesures collectives ne suffisent pas et des **protections individuelles** doivent être portées pour préserver votre santé et votre sécurité

- En cas d'un contact possible avec la peau ou les yeux
- Lors d'opérations de courte durée et exceptionnelles (opération de nettoyage ou de maintenance, transvasement de produits...)
- Si les mesures collectives ne suppriment pas efficacement le risque (travail dans un espace confiné, travaux de désamiantage...)

A chaque situation, ses équipements de protection individuelle :



Masque à cartouches



Gants



Lunettes



Masque anti-poussières



Combinaison

Ils ont été choisis en tenant compte du produit chimique utilisé et du travail effectué : **PORTEZ-LES !**



Si votre équipement n'est pas à usage unique, stockez-le dans un endroit propre et entretenez-le selon les recommandations du fabricant (consultez les notices). Remplacez-le s'il est endommagé

Règles d'hygiène à respecter



Maintenez les locaux de travail propres



Lavez-vous les mains avant de quitter votre poste de travail



Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas à votre poste de travail



Ne laissez pas traîner vos matériels, produits et chiffons souillés



Éliminez les déchets selon les procédures établies



Changez régulièrement de vêtements de travail, en particulier s'ils sont imprégnés de produits ou de poussières



Rangez dans des armoires/vestiaires séparés les vêtements de ville et les vêtements de travail



Faites nettoyer régulièrement vos vêtements de travail par votre entreprise

Lors des opérations de nettoyage, **l'utilisation de la soufflette et du balai est à proscrire** : privilégiez toujours l'aspiration ou le nettoyage humide



Agissez avant qu'ils n'altèrent votre santé : protégez-vous !